

Suresnes, le 22 mai 2025

Projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur Unibel – *Addendum* au rapport initial de l'expert indépendant et réitération par le Conseil de surveillance de son avis motivé

Dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur la société Unibel S.A. (l'« **Offre** »), le Conseil de surveillance de la société Unibel S.A. (« **Unibel** » ou la « **Société** ») a désigné, par délibération du 16 janvier 2025 et sur proposition du comité *ad hoc*, le cabinet A2EF, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** ») afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire.

Le Conseil de surveillance s'est réuni le 15 avril 2025 et a décidé notamment, connaissance prise du rapport de l'Expert Indépendant en date du 15 avril 2025 considérant que le prix de l'Offre est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Société, y compris dans la perspective d'un retrait obligatoire, (i) d'émettre, à la lumière de l'ensemble des travaux, conclusions et recommandations du comité *ad hoc*, un avis favorable sur le projet d'Offre tel qu'il lui a été présenté et (ii) de recommander en conséquence aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre¹.

A la suite de la réception par l'Expert Indépendant de plusieurs courriers adressés par certains actionnaires minoritaires, l'Expert Indépendant a préparé un *addendum* à son rapport initial le 14 mai 2025. Cet *addendum* est disponible sur le site internet d'Unibel (<https://unibel.fr>).

Le comité *ad hoc* s'est réuni le 15 mai 2025 afin de prendre connaissance de l'*addendum* au rapport initial de l'Expert Indépendant. Il a, à l'unanimité de ses membres, (i) pris acte des éléments de réponse et travaux complémentaires de l'Expert Indépendant ainsi que de la réitération des conclusions de l'Expert Indépendant formulées dans son attestation d'équité du 15 avril 2025 et (ii) confirmé que ces nouveaux éléments n'affectent pas sa recommandation initiale au Conseil de surveillance en date du 15 avril 2025.

Le Conseil de surveillance s'est réuni le 15 mai 2025 et a, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, réitéré sa décision du 15 avril 2025.

Le projet d'Offre demeure soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

A propos d'Unibel

Unibel est la société holding animatrice du Groupe Bel, acteur majeur de l'alimentation à travers des portions de bien manger laitières, fruitières ou végétales, et l'un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kiri®, Babybel®, Boursin®, Nurishh®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ®, ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2023 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros. 10 800 collaborateurs répartis dans une quarantaine de filiales

¹ L'intégralité de l'avis motivé du Conseil de surveillance est reproduite dans le projet de note en réponse déposé par Unibel auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2025 (D&I 225C065900).



Communiqué de presse

dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe : offrir une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 30 sites de production et distribués dans près de 120 pays.

Contacts presse

Havas Paris – Audrey Arnoux

audrey.arnoux@havas.com - 0661270739

Havas Paris – Léa Gaultier

lea.gaultier@havas.com – 0607239197